

ARRÊTEZ — COVID-19

Auto-isolement

- **Toute personne qui est entrée au Canada au cours des 14 derniers jours (y compris en provenance des États-Unis) DOIT s'isoler, sauf si elle est pleinement vaccinée et ne présente aucun symptôme de la COVID-19.**
- **Toute personne qui s'est fait dire de s'isoler par un fournisseur de soins de santé DOIT respecter cette consigne.**

L'auto-isolement signifie que vous **NE DEVEZ PAS** quitter votre domicile ou voir d'autres personnes, sauf en cas d'urgence (par exemple, pour obtenir des soins médicaux urgents). Demandez l'aide d'amis, de parents ou de voisins pour vos courses.

Éloignement physique

- **Toutes les personnes DOIVENT rester à au moins deux mètres (six pieds) de distance les unes des autres et respecter toutes les règles concernant l'éloignement physique (ou social).**

Arrêtez la propagation de la COVID-19. Collaborez.

Apprenez-en plus à la page phsd.ca/COVID-19.

25 octobre 2021

phsd.ca

  @SantePubliqueSD



Public Health
Santé publique
SUDBURY & DISTRICTS